



2024 : Année à enjeux !

En ce début 2024, toute l'équipe d'Au Cœur d'Itteville vous souhaite à toutes et tous ainsi qu'à vos proches, une année de réussite, en bonne santé et fraternelle.

Mais surtout, nous formons des vœux pour Itteville. Notre village doit enfin sortir de la crise démocratique et financière dans laquelle elle a été plongée. Elle doit renouer avec la croissance, retrouver un fonctionnement apaisé et s'engager dans de réelles perspectives.

Nous dénonçons depuis l'été 2020 la gestion désastreuse de l'équipe en place qui a atteint un véritable point de non-retour avec le rejet du budget en avril 2023 et un maire devenu

minoritaire et sans délégation. Ils auraient dû en tirer les conséquences.

Il est temps maintenant d'aller de l'avant et de nous en donner les moyens.

Les défis et les enjeux sont immenses pour notre village.

Il nous faut contrôler les finances de la commune et nous donner des marges de manœuvre. Elles sont essentielles pour pouvoir entretenir et investir de nouveau pour nos espaces, bâtiments et services publics, surveiller les projets qui sortent, parfois sans consultation préalable des Ittevillois, engager la nécessaire transition environnementale et énergétique et démarrer enfin la concertation sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a pris beaucoup de retard.

Ce document définit, en lien avec les schémas de planification de l'intercommunalité (SCOT) et de la Région (SDRIF-e), ce que nous voulons pour notre village à l'horizon 2040. Pour ce faire, nous vous proposerons des réunions régulières, nous viendrons au printemps à votre rencontre, vous écouter et échanger dans nos quartiers et nous ferons des propositions.

En 2024, forts de notre position majoritaire au sein du Conseil Municipal, nous pèserons pour rendre concret le débat démocratique, nos propositions et la défense de notre commune auprès de nos partenaires institutionnels et ainsi tenter d'améliorer la vie de notre village.

Ce sera notre cap, notre boussole pour 2024 et au-delà, pour Itteville, plus que jamais.

Daphné Ract-Madoux
Au cœur d'Itteville

► Daphné Ract-Madoux



Une Sénatrice ittevilloise

Architecte-Urbaniste, experte des questions d'aménagement du territoire auprès des collectivités locales, mon engagement citoyen et politique est né de cette passion pour ce qui construit notre vivre ensemble et notre cadre de vie.

En 2022, après le décès du sénateur Olivier Leonhardt, je suis devenue Sénatrice de l'Essonne. Ce mandat d'un an et demi passé au service de la France et de l'Essonne m'a permis de porter les problèmes de notre territoire au parlement, de voter les lois et de



Élué conseillère municipale d'opposition à Itteville en 2020, je suis également engagée dans une association d'animations de notre village (marché de Noël, color-run, tournoi de pétanque, loto, réveillon...). Je mène depuis 2020 notre groupe d'élus d'opposition au conseil municipal et nous y travaillons pour alerter sur les incompétences et les nombreuses dérives de l'équipe en place et surtout nous faisons des propositions.

Nous avons décidé de créer l'Association Au Cœur d'Itteville, car la situation catastrophique de la commune demandait et demande plus que jamais, l'investissement de toutes les bonnes volontés, dans l'intérêt général et pour les Ittevilloises et les Ittevillois.

Il est essentiel que notre commune sorte de l'isolement dans lequel l'équipe actuelle nous a plongé, qu'elle dialogue, qu'elle soit entendue et défendue auprès de nos partenaires institutionnels locaux et nationaux.

Pour retrouver La Gazette N°1
Scannez le QR Code ci-dessous



Zoom sur...

► Qui sommes nous ?

Pour ce deuxième numéro de la gazette il nous a semblé important de vous présenter les membres à l'origine de l'association «Au cœur d'Itteville».

Mais avant tout, cette association est la vôtre, vos idées et avis sont les bienvenus. **N'hésitez pas à nous donner votre ressenti ou vos «coups de gueule».**

Nous nous engageons à vous répondre.



Pascal Valentin

Président d'Au Coeur d'Itteville
Conseiller municipal puis adjoint aux Finances de 2008 à 2020
Conseiller municipal d'opposition depuis 2020
Investie dans la vie associative
Le Domaine



Daphné Ract-Madoux

Vice-Présidente d'Au Coeur d'Itteville
Sénatrice de l'Essonne 2022-2023
Conseillère municipale d'opposition depuis 2020
Investie dans la vie associative
La Butte



Yoann Marfa-Anglada

Vice-Président d'Au Coeur d'Itteville
Adjoint aux Finances 2020-2021
Conseiller municipal d'opposition depuis 2021
Conseiller Communautaire du Val d'Essonne
Le Domaine



Sabrina Lesne

Trésorière d'Au Coeur d'Itteville
Conseillère municipale 2014-2020
Investie dans la vie associative
Le Domaine



Christèle Devergne

Secrétaire d'Au Coeur d'Itteville
Conseillère municipale puis adjointe au scolaire, enfance 2014-2020
Conseillère municipale d'opposition depuis 2020
Investie dans la vie associative
La Butte



Jean-Baptiste Marchetti

Membre du Conseil d'Administration d'Au Coeur d'Itteville
Aubin - Les Murs



Anne-Marie Rouffaneau

Membre d'Au Coeur d'Itteville
Conseillère municipale puis adjointe au social 2014-2020
Conseillère municipale d'opposition depuis 2021
Investie dans la vie associative
Le Domaine - Les prés Picard



Eric Ettouati

Membre d'Au Coeur d'Itteville
Parent d'élève élu à Prévert
Investie dans la vie associative
Le Bourg



Cacilda Ferreira

Membre du Conseil d'Administration d'Au Coeur d'Itteville
Conseillère municipale 2001-2008 et 2014-2020
Investie dans la vie associative
Le Domaine

Vous pouvez nous joindre par mail :

aucoeurditteville@gmail.com

Facebook : Au cœur d'Itteville

Au cœur de ...

Une gestion catastrophique de l'argent public



En finance publique, le budget communal est voté au plus tard le 15 avril de chaque année et en fonction de l'évolution réelle et de l'exécution des dépenses et des recettes. Il peut être corrigé en cours d'année par le vote d'une décision modificative (DM).

Le budget 2023 que nous avions rejeté, avait été jugé insincère par la CRC (Chambre Régionale des Comptes), modifié puis arrêté par le préfet en juin dernier. **Des objectifs en matière de réduction de masse salariale et de ventes de terrains avaient été fixés.**

Ce budget a été arrêté aux chapitres, c'est-à-dire au niveau des très grandes familles de dépenses et de recettes le composant. Le maire a donc eu la charge de le détailler et de le repartir par article. Les montants alloués à ces articles doivent apparaître dans ce que l'on appelle la maquette budgétaire qui est une présentation claire et exhaustive des informations budgétaires et financières. Ces éléments permettent aux élus de voter en conscience et en toute connaissance sur les délibérations soumises en Conseil Municipal.

Or, le maire et son équipe ont persisté dans leur rétention d'informations et ce n'est qu'en octobre que la maquette budgétaire a été transmise (donc le détail du budget), soit 4 mois après l'arrêt du budget et presque à la fin de l'année !

A chaque conseil municipal, nous avons rappelé au maire notre inquiétude sur sa gestion budgétaire et surtout le manque de visibilité sur la réalisation des objectifs de la CRC.

Sans surprise, le manque de visibilité a entraîné une décision modificative (DM) du budget qui a été proposée au vote fin novembre 2023.

Décision Modificative : les objectifs fixés non tenus !

Malheureusement, le fond comme la légalité de cette modification du budget ont été préoccupants.

Sur le fond :

- Un emprunt d'équilibre a été inscrit afin d'équilibrer les dépenses,
- Les objectifs de la CRC en matière de vente de terrains n'ont pas été atteints, malgré notre proposition depuis juillet de travailler ensemble et réunir une commission mixte urbanisme et finances. Voir encadré ci-contre.
- Les charges de personnel ont été sous-évaluées lors du budget initial (il était donc bien insincère) et cela n'a pas été dit à la CRC qui a demandé de gros efforts sur ces charges sous-évaluées. **Malgré le personnel non remplacé, les objectifs n'ont pas été atteint !** Cette décision modificative ajoute 208 000 euros, ce qui représente une grande partie de la paye des agents du mois de décembre,
- Le paiement de la 2e partie du Complément Indemnitaire (prime qui tient compte de l'engagement professionnel) des agents pour 2023 a été décalé à janvier, ce qui pénalise déjà le budget de 2024.

Sur la légalité :

- La DM présentée lors de Conseil Municipal était différente de celle présentée en commission des Finances,
- La nouvelle maquette budgétaire qui doit être jointe à la convocation au Conseil Municipal a été envoyée hors délai et seulement 2 jours avant,
- Les chiffres sont différents entre la maquette budgétaire et la délibération associée,

Malgré tous ces éléments négatifs, en responsabilité, comme nos votes sont majoritaires, nous nous sommes ABSTENUS pour permettre à la décision modificative d'être adoptée et ainsi aux agents communaux d'être payés en décembre.

Vente des terrains : objectifs non tenus !

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) avait donné au maire, dans son rapport et le budget qu'elle a établi, un objectif de vente de biens communaux pour un montant de 564 500 €. Pour atteindre cet objectif et de manière constructive, nous avions proposé au maire, dès le mois de juillet 2023, de réunir les commissions finances et urbanisme afin de discuter de ces ventes et des projets qui pouvaient y être associés.

Nous sommes début 2024 et cette réunion n'a toujours pas eu lieu ! Et pire, la commune n'atteindra pas cet objectif de recettes pour 2023 ! Alors que nous avions proposé une liste de terrains à vendre pour remplir cette obligation, nos propositions n'ont été ni suivies ni entendues.

Lorsque le maire et son équipe tentent de faire, ils font seuls, avec des procédures illégales, sans vision, sans concertation, comme la construction de 34 logements sociaux rue Saint-Gombert (cf. article ci-contre) ou la consultation illégale (sans mise en concurrence) sur le terrain des Bédouins engagée sans concertation ou la mise en vente sans réactualisation du prix de la boulangerie du Domaine.

Une nouvelle séquence budgétaire s'ouvre en ce début d'année, avec la présentation en Conseil Municipal du Débat d'Orientation Budgétaire le 7 mars et du budget 2024 le 4 avril. C'est le moment le plus important, surtout après le rejet du budget 2023 et tous les signaux négatifs envoyés depuis lors.

Les incohérences et les dissensions internes à leur équipe, déjà constatées lors de l'envoi des éléments du Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) pour la commission des finances du 28 février, ne laisse présager rien de bon pour le vote du budget 2024.

LES PERCHÉS



BirdsDessines.fr

34 logements sociaux au Bourg sans aucune concertation !

Dès leur arrivée en 2020 ayant fait toute leur campagne électorale contre la «bétonisation», le maire et sa 1ère adjointe, ont retiré le permis de construire du projet privé sur la parcelle de 7044 m² entre les rues du Billoy et Saint-Gombert. Puis, ils ont préempté (acheté) le terrain avec l'EPFIF (Établissement public foncier d'Ile-de-France) pour 1 500 000 € et donc le préserver de cette «bétonisation».

Depuis, plus rien : aucune information ou discussion en commission urbanisme, rien en conseil municipal, rien en réunion de quartier....

Quelle surprise de voir, un permis de construire de 4 immeubles pour 34 logements sociaux délivré par le maire le 6 décembre 2023 et affiché sur le terrain.

On est passé d'un projet privé de 43 logements en accession réparti en 15 maisons de ville côtés rues en R+1 et 28 appartements sur 2 bâtiments en R+2 pour 3199 m² sur la majeure partie du terrain soit sur 6194 m² ;

À un projet porté par le maire de 34 logements sociaux sur 4 immeubles collectifs en R+2 sur la partie du terrain rue Saint-Gombert pour 2240 m² sur 4417 m² de terrain.

Ces 2 projets ont donc une densité bâtie comparable : 0,52 et 0,51.

La maison sur 2661 m² rue du Billoy reste propriété de la commune pour laquelle l'autorisation de vendre a été donnée, sans grand succès...

Oubliées les fausses promesses de campagne, Oubliées les attaques sur la bétonisation de notre village et la préservation du cadre de vie.

34 logements sociaux en 4 immeubles collectifs en R+2

Oubliées les fausses promesses de démocratie et de concertation.

Alors, on peut toujours changer d'avis, se rendre compte que la loi nous oblige effectivement à proposer des logements sociaux. Mais faire tout cela sans aucune concertation ni information c'est vraiment se moquer des Ittevillois.

Alors même que la Cour Régionale des Comptes a fixé au maire, dans le budget arrêté par le préfet, l'obligation de vendre des terrains pour équilibrer les finances de la commune, nous n'avons aucune information sur le prix de vente de ce terrain au bailleur social Essonne Habitat.

Ce projet n'a pas fini de faire parler de lui et n'augure rien de bon pour la révision du PLU et les autres cessions et projets à venir !



Les brèves

Les anciens oubliés

L'âge pour avoir droit au colis des Anciens ou au repas de fin d'année a été repoussé de 70 à 75 ans, pénalisant de nombreux Ittevillois qui se voient "retirer" ce moment de partage.

Il est vrai que la première adjointe, lors du vote du budget a clairement exprimé que les anciens n'en avaient pas besoin...

La révision du PLU au point mort

Les enjeux concernant la vision pour les prochaines décennies de notre village sont essentiels. Ils sont au cœur de nos préoccupations relatives à notre cadre de vie, nos emplois, nos obligations de production de logements et de loi SRU, la diminution de l'artificialisation des sols et la mise en valeur de notre environnement. L'avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), lancée le 14 avril 2021, ne fait l'objet d'aucune communication du maire, ni au sein du conseil municipal, ni des commissions, ni des conseils de quartier ou des habitants.

On peut se demander si le travail avance et où est passée la concertation avec les Ittevillois...

Décryptage

► Inéligibilité du maire

François Parolini, maire d'Itteville a été candidat aux élections législatives en juin 2022, dans la 2^e circonscription de l'Essonne.

Le code électoral (article L. 52-12) stipule que chaque candidat aux élections législatives doit établir un compte de campagne qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses liées à l'élection (frais de communication, d'impression, de distribution, de déplacements....).

Ce compte de campagne doit être déposé à la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) avant une date imposée.

Or le maire n'a pas déposé de compte de campagne et le Conseil Constitutionnel a décidé le 22 juin 2023 que «compte tenu de la particulière gravité de ce manquement, il y a lieu de prononcer l'inéligibilité de M. PAROLINI à tout mandat pour une durée de trois ans à compter de la présente décision».

Cette inéligibilité s'applique à toute élection future durant ces 3 années jusqu'au 22 juin 2026 et ne s'applique pas aux autres mandats obtenus avant la décision, comme son mandat de maire.

Monsieur Parolini peut rester maire, mais ne pourra donc pas se représenter aux prochaines élections municipales qui se dérouleront au plus tard au printemps 2026.

Décision n° 2023-6230 AN du 22 juin 2023

► Retransmission des conseils municipaux

Lors de la crise du COVID et en début du mandat, les séances des conseils municipaux étaient retransmises en direct par la majorité.

La commune a investi dans un matériel de pointe (écran et projecteur, caméra orientable, micros, haut-parleurs de table...) pour plus de 10 000 €.

Même si la démocratie était toute relative car jamais l'opposition n'était filmée par la caméra pourtant orientable... au moins, les Ittevillois pouvaient écouter les débats en conseil municipal, instance où se votent les décisions.

Mais depuis que les débats ne sont plus en faveur du maire et peuvent montrer à tous leurs incompétences, comme par hasard, les conseils municipaux ne sont plus retransmis en direct.

Nous avons donc décidé de filmer et de retransmettre nous même, avec un téléphone sur pied, les conseils municipaux. Malgré nos efforts, la qualité du son n'est clairement pas au RDV... et nous nous en excusons auprès des auditeurs, toujours plus nombreux. Nous allons tenter pour les prochaines fois d'améliorer ces retransmissions.

Malgré nos demandes répétées, le maire refuse toujours d'utiliser le matériel acheté par la commune pour retransmettre les conseils en direct !

Une belle démonstration du gâchis d'argent public et du manque de transparence du maire et de son équipe.

► Une opposition majoritaire

Le conseil municipal d'Itteville est constitué de 29 élus au scrutin de liste. C'est le conseil municipal qui élit en son sein, un maire et des adjoints. En 2020, 24 élus constituaient le groupe de la majorité et 5 élus celui de l'opposition (groupe initial d'Au Coeur d'Itteville), donc minoritaire.

Depuis cette date, au fur et à mesure du mandat, par notre travail à chaque conseil, chaque commission, notre groupe, Au Coeur d'Itteville a pu dénoncer l'incompétence de l'équipe en place, démontrer qu'on courrait à la catastrophe et faire des propositions pour l'éviter.

Au fur et à mesure du mandat, certains élus de la majorité ont ouvert les yeux et ont décidé soit de démissionner, soit de passer dans l'opposition.

C'est le vote du budget le 14 avril 2023, 3 ans après le début du mandat, qui a fait basculer le conseil municipal. Le maire d'Itteville et son équipe ont été mis en minorité et le budget a été rejeté.

Depuis lors, l'opposition, constituée de 2 groupes (15 personnes en tout), est devenue majoritaire (15 voix contre 14 voix pour le groupe du maire).

En juillet 2023, nous avons également retiré ses délégations au maire, ce dernier devant dès lors passer toutes les décisions en conseil municipal.

Tout le groupe d'élus Au cœur d'Itteville œuvre sans relâche au conseil municipal et dans les commissions pour réorienter les décisions dans l'intérêt des Ittevillois.

Mais le maire et sa première adjointe s'entêtent dans une politique du vide destructrice, faite de mensonges, de désinformation et de déniement.

Ils refusent nos propositions de travail en commun.
Après plus de 3 années aux manettes, le bilan est catastrophique.

Bien vivre à Itteville

Et pendant ce temps là, notre tissu associatif continue à animer notre commune...



Color run

Dans le cadre d'Octobre Rose, 250 personnes étaient présentes pour cette 3^e édition de la Color Run organisée conjointement par le CCAS et le Comité des fêtes au profit de la Ligue Contre le Cancer.



Judo Club d'Itteville

- Samuel BORDJ -38kg catégorie Benjamin 1^{er} Coupe de l'Essonne
- Maeleen AUZERIC et Suzie MACAIRE Respectivement 2^e et 3^e du Championnat de l'Essonne catégorie cadette

Ces 3 judokas ont intégré le groupe ESSONNE suite à leurs résultats du début d'année. Bravo à eux !



19^e Téléthon du Comité de Jumelage

Le résultat de la collecte 2023 s'élève à 9 190,85 € Le total cumulé depuis 2005 atteint 230 866,85 € Merci à nos généreux donateurs et rendez-vous en 2024 pour la 20^e manifestation sur Itteville !!!

Marché de Noël

Vous avez été nombreux à rencontrer le Père-Noël et déguster les douceurs proposées sur le stand du comité des fêtes à l'occasion du marché de Noël les 25 et 26 novembre dernier.



À ne pas manquer



Dernière minute...

► Un nouveau Correspondant Défense pour Itteville

Le 12 février 2024, le conseil municipal a élu Daphné Ract-Madoux comme nouveau correspondant défense de la commune, pour faire suite à la démission de l'élu jusque-là en charge de cette responsabilité.

Le correspondant défense est depuis 2001, l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

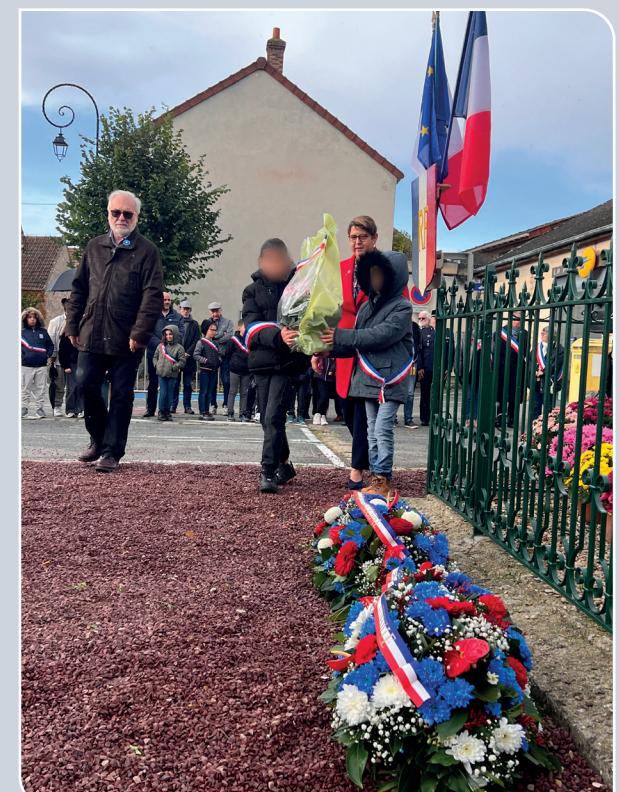
Sa mission s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense,
- le parcours citoyen,
- la mémoire et le patrimoine.

Dans ce cadre, il est possible notamment, d'organiser :

- des cérémonies patriotiques pédagogiques.
- un forum des métiers sur l'engagement et les métiers de la défense et de la sécurité
- des expositions historiques
- des rencontres avec des grands témoins
- des visites de lieux historiques
- des sorties aux cérémonies officielles (ravivage de la flamme sous l'arc de triomphe).

Daphné Ract-Madoux va également s'investir dans la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. Sa réactualisation est obligatoire et permet d'anticiper, d'informer les habitants et d'organiser les secours dans les situations de crises en cas d'inondation, d'incident technologique et industriel ou de feu de forêt par exemple. Elle proposera que la commune adhère à l'Union Régionale des Communes Forestières pour bénéficier d'aide et d'appui en matière d'obligation légale de débroussaillement (OLD) de nos forêts.



Cérémonie commémorative du 11 novembre 2023.

La Gazette N°2 est une publication de l'Association Au cœur d'Itteville

aucoeurditteville@gmail.com

Directeurs de publications :

Pascal Valentin et Daphné Ract-Madoux

Imprimé par Print Price (Corbeil)
3000 exemplaires sur papier labellisé et issu de forêts gérées durablement - Distribué par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

Illustrations reproduites avec l'autorisation de BirdsDessines.fr qui ne peut être tenu responsable des propos tenus dans les phylactères.